

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Education Labour and Finance
Division

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation

315 Front Street West
11th Floor
Toronto ON M7A 0B8

315, rue Front Ouest
11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2023 : SB05

Note de service

Date : Avril 17, 2023

Destinataires : Administratrices et administrateurs des affaires
Administrations scolaires relevant de l'article 68

Expéditeur : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Objet : **Formulaires des prévisions budgétaires de 2023-2024 destinés
aux administrations scolaires relevant de l'article 68**

J'ai le plaisir de vous informer que les formulaires des prévisions budgétaires de 2023-2024 destinés aux administrations scolaires relevant de l'article 68 (administrations scolaires) et les renseignements financiers connexes sont maintenant disponibles. Les formulaires Excel, le formulaire de demande de budget, le rapport sur les écarts préchargé, ainsi que les directives pour les remplir seront fournis à chaque administration scolaire séparément

Avis important sur la déclaration de 2023-2024

A. Mise en œuvre des nouvelles normes comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP)

Trois nouvelles normes comptables du CCSP entreront en vigueur en 2023-2024 :

- SP3160 Partenariats public-privé - ce chapitre fournit des directives précises sur la comptabilisation et les rapports relatifs aux partenariats public-privé (PPP) dans le cadre desquels des infrastructures sont acquises par l'entremise d'un partenaire du secteur privé.
- NOSP-8 Éléments incorporels achetés - cette directive permet de comptabiliser les éléments incorporels achetés.

- SP3400 Revenus - ce chapitre fournit une ligne directrice sur la comptabilisation et la présentation des revenus liées à des opérations d'échange et à des opérations sans échange.

Bien que l'impact de ces normes comptables devrait être minime pour les administrations scolaires, le ministère encourage chaque administration scolaire à discuter de leur mise en œuvre avec leurs vérificateurs externes.

B. Déclaration des dépenses liées aux relations de travail en attente d'une négociation de convention collective

Comme indiqué dans la note de service 2023 : B04, 2023-24 Subventions pour le financement des besoins des élèves, le ministère a incorporé des augmentations de salaire et d'avantages sociaux pour les travailleurs et travailleuses du secteur de l'éducation ayant récemment négocié des conventions collectives centrales, ainsi qu'une disposition relative aux dépenses liées aux relations de travail pour les autres employés syndiqués qui n'ont pas encore conclu d'entente avec les fédérations d'enseignants et les syndicats de travailleurs et travailleuses du secteur de l'éducation. Les administrations scolaires doivent estimer une provision pour les dépenses liées aux relations de travail en fonction de ces augmentations et la déclarer au tableau 10, colonne « Autres », à la ligne de dépenses « Provision de prévoyance ».

C. Supplément pour la sécurité et la propreté des écoles

Comme indiqué dans la note de service 2023 : B04, le supplément pour la sécurité et la propreté des écoles est attribué pour des services supplémentaires qui appuient le bien-être des élèves et le maintien de la propreté des écoles. Ce financement couvre les coûts associés à l'emploi de personnel professionnel / para professionnel, d'assistants en éducation et de concierges. Ces fonds sont mis à la disposition des administrations scolaires dans le cadre de la procédure d'approbation du budget.

D. Expiration des soutiens financiers liés à la pandémie de COVID-19

Conformément à la note de service 2023 : B04, à mesure que les activités des conseils scolaires et des administrations scolaires se normalisent à la suite de la pandémie de COVID-19, les organisations devraient prévoir l'expiration de ces soutiens financiers à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Si le besoin de soutien accru se poursuit pour l'année scolaire 2023-2024, les administrations scolaires devraient revoir le supplément pour la sécurité et la propreté des écoles et déterminer tout autre soutien supplémentaire nécessaire pour répondre aux besoins des élèves.

Processus d'approbation budgétaire pour les nouvelles demandes de financement et liée au FPP

Pour toute nouvelle demande de budget, les administrations scolaires relevant de l'article 68 sont priées de continuer de soumettre au ministère des formulaires de demande de budget aux fins d'approbation.

Les administrations scolaires doivent continuer d'inclure dans le formulaire de demande de budget et les formulaires des prévisions budgétaires les demandes de financement visant des

programmes dont les fonds sont habituellement octroyés par l'intermédiaire du Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) à l'intention des conseils scolaires de district.

De même, il est recommandé aux administrations scolaires d'examiner la note de service 2023 : B05 – Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) pour 2023-2024 annonçant le financement au titre du FPP afin de déterminer tout programme qui s'avérerait utile pour répondre aux besoins des élèves des administrations scolaires.

Pour appuyer cet objectif, le ministère a fourni une liste des programmes du FPP dans la section « Financement supplémentaire » ci-dessous. Pour obtenir la liste des programmes recevant du financement au titre du FPP qui ont fait l'objet d'un transfert aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE), veuillez consulter la note de service 2023 : B04. Les administrations scolaires peuvent continuer de présenter des demandes de financement pour les fonds transférés aux SBE si elles en éprouvent le besoin.

Le ministère examinera les demandes et fournira une approbation officielle. Les administrations scolaires devront s'assurer de fournir suffisamment de détails et de justifications pour appuyer toute nouvelle demande de financement présentée au ministère afin de permettre à ce dernier d'examiner plus facilement les propositions budgétaires et d'accélérer son processus d'approbation budgétaire. Les administrations scolaires doivent présenter le formulaire en même temps que leurs prévisions budgétaires pour 2023-2024.

Le formulaire de demande de budget peut également être utilisé pour les demandes de budget en cours d'exercice. Toutefois, les demandes de financement présentées distinctement du cycle des prévisions budgétaires annuelles devraient se limiter à celles qui se rattachent aux modifications apportées à la réglementation sur le financement et à d'autres circonstances imprévues.

Financements supplémentaires

La note de service 2023 : B05 sur le Financement des priorités et des partenariats (FPP) pour 2023-2024 comprend le financement qui peut s'appliquer aux administrations scolaires comme suit :

- Soutien à l'éducation coopératives pour les élèves en situation de handicap
- Programme de soutiens pour la mise en place du décroisement
- Projets pilotes de formation en entrepreneuriat
- Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant-conseiller en orientation
- Personnel d'éducation pour appuyer les interventions en lecture
- Ressources, formation et soutien en matière de santé
- Plan pour la réussite en mathématiques
- Plan pour la réussite en mathématiques - Qualifications supplémentaires de Subvention
- Programme de bourses pour les métiers spécialisés

De plus amples informations sur les programmes PPF mentionnés ci-dessus seront fournies aux administrations scolaires dans les prochaines semaines.

Soumissions des rapports financiers

Les prévisions budgétaires pour 2022-2023 doivent être remises au ministère au plus tard le 30 juin 2023. Un dossier de présentation complet comprend les documents suivants sous format électronique :

- Formulaires des prévisions budgétaires
- Rapport sur les écarts
- Formulaires de demande de budget (s'il y a lieu)
- une copie PDF du certificat signé par la directrice générale ou le directeur général

Ces documents doivent être téléversés sur le site SharePoint. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble de documents relatifs aux prévisions budgétaires, ainsi que sur le formulaire ou le processus d'approbation, ou sur le financement supplémentaire mentionné ci-dessus, veuillez-vous adresser aux personnes-ressources indiquées à l'annexe A.

Cordialement,

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Annexe A : Personnes-ressources du ministère de l'Éducation

Pour toute question générale et liée aux budgets

Personne-ressource de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières	Téléphone et courriel
André Mercier, analyste financier	(437) 215-9537 Andre.Mercier@ontario.ca
Don Ma, agent de finance	(437) 216-3197 Don.Ma@ontario.ca

Administration scolaire	Personnes-ressources de la Direction des services régionaux	Téléphone et courriel
Bloorview School Authority	Melissa Weyland, agente d'éducation	(416) 302-5435 Melissa.Weyland@ontario.ca
Campbell Children's School Authority	Marie-Christine Lemenchick, Manager	(613) 225-7182 Marie-christine.Lemenchick@ontario.ca
CHEO School Authority		
John McGivney Children's Centre School Authority	Anne Elliott, agente d'éducation	(519) 667-2033 Anne.Elliott@ontario.ca
KidsAbility School Authority	Virginia Rutledge, agente d'éducation	(519) 667-2026 Virginia.Rutledge@ontario.ca
Niagara Children's Centre School Authority		

Pour toute question sur les programmes liées aux financements supplémentaires :

Nom du programme	Direction	Personne-ressource du programme	Téléphone et courriel
Soutien à l'éducation coopératives pour les élèves en situation de handicap	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	(416) 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca
Programme de soutiens pour la mise en place du décroisement	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	(416) 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca
Projets pilotes de formation en entrepreneuriat	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	(416) 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca

Nom du programme	Direction	Personne-ressource du programme	Téléphone et courriel
Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant-conseiller en orientation	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	(416) 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca
Plan pour la réussite en mathématiques	Direction de l'apprentissage numérique et en ligne	N/A	Math@ontario.ca
Plan pour la réussite en mathématiques - Qualifications supplémentaires de Subvention			
Personnel d'éducation pour appuyer les interventions en lecture	Direction de l'éducation de l'enfance en difficulté et de la réussite pour tous	Anne Sealey, chef	(437) 218-0669 Anne.Sealey2@ontario.ca
Programme de bourses pour les métiers spécialisés	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Dianne Oliphant, directrice	(416) 627-2300 Dianne.Oliphant@ontario.ca
Ressources, formation et soutien en matière de santé	Direction de la santé et de la sécurité dans les écoles	Jennifer Ng, chef	(647) 823-6205 Jennifer.Ng@ontario.ca